



## **SE LAISSER ENTREVOIR, POUR NE PAS ÊTRE VU !**

---

Les clôtures

Fiche conseil | [environnement](#)

[caue37.fr](#)

*Vous souhaitez clôturer un jardin ou une partie de votre terrain ? Vous protéger d'un vis-à-vis ? Préserver votre intimité depuis l'espace public ? Sachez qu'il existe des clôtures de toutes sortes ! Avant de vous précipiter, prenez le temps de bien réfléchir, afin de choisir en fonction de vos besoins réels et de votre environnement.*

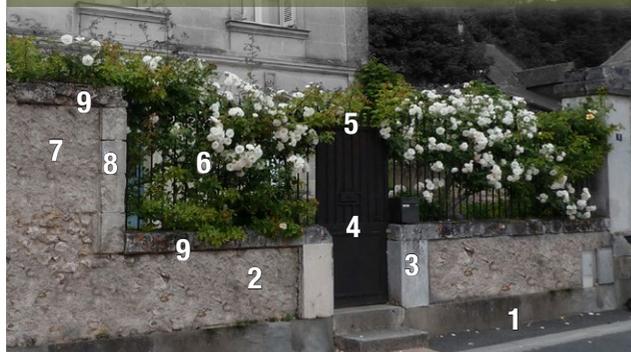
## Clôture, sans se barricader !

Créer une clôture, découle d'un subtil arbitrage entre ce qu'on laisse entrevoir depuis la rue et ce que l'on veut cacher. Vous devez choisir sur votre terrain, les espaces que vous considérez comme intimes, à préserver en priorité du regard et les endroits où une certaine transparence empêchera les regards intrusifs, sans tout occulter !

### Depuis l'espace public

Exemple d'un mur bahut avec une grille, permettant une porosité intéressante avec l'espace public.

- 1 Soubassement
- 2 Mur bahut\*
- 3 Pile
- 4 Portail
- 5 Festonnage
- 6 Grille
- 7 Tapisserie
- 8 Jambage
- 9 Couronnement



### La clôture est une "barrière" construite ou végétale.

Elle délimite et sépare une parcelle vis-à-vis d'une propriété mitoyenne ou de l'espace public, lorsque leur séparation n'est pas assurée par un bâtiment. Elle permet de marquer une limite et de fermer visuellement un espace, préservant ainsi l'intimité. Les clôtures constituent un filtre et impactent la qualité de l'espace public ainsi que les perceptions intérieures et extérieures de l'espace clos. Il faut donc bien les cerner pour mieux les anticiper dans le projet.

Ainsi, avant de choisir le type de clôture, il faut identifier :

- les zones d'usage intérieures et extérieures qui nécessiteront un traitement de mise en intimité plutôt opaque (terrasses, salon, zone de détente, fenêtres, baies vitrées).
- les espaces extérieurs offrant des porosités et des vues ne nécessitant pas d'occultation (allées de garage, jardinet de devanture, parc planté)...
- l'environnement de la parcelle :
  - > espaces à fermer car présentant des vis-à-vis gênants,
  - > espaces à garder ouverts ou à souligner afin de profiter des vues sur le grand paysage et le patrimoine environnant,
  - > espaces à garder ouverts afin d'offrir des perceptions qualitatives depuis l'espace public tout en limitant les intrusions visuelles des passants sur ce que l'on souhaite cacher.

### Ne pas aller dans... le mur !

Pour éviter les mauvaises surprises, plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Le coût de la construction, notamment pour un mur maçonné en pierre ou en parpaing. Ils sont plutôt à réserver pour des lieux stratégiques avec un linéaire limité.
- L'aspect final peu qualitatif, d'un mur parpaing même enduit, de matériaux standardisés ou d'une haie d'une seule espèce formant un mur végétal.
- La trop grande hauteur de la clôture ou son opacité, entraînant un confinement néfaste pour la qualité d'un jardin et de l'espace public.

## Le style et les matériaux qui vont bien : une question de contexte

La clôture constitue **un filtre entre espace public et privé**. Par sa nature, son gabarit, les matériaux utilisés et son style, la clôture participe pleinement à l'identité de l'espace public.

**Pour une intégration réussie de votre clôture en lien avec votre maison et votre environnement :**

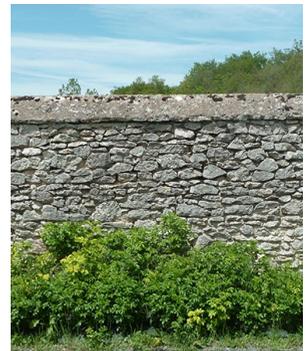
- Tenez compte du **contexte architectural et paysager du site**. Inspirez-vous des usages locaux et de l'architecture ancienne du secteur pour le style, les matériaux, la hauteur ou les détails et **insérez-vous en continuité de ceux-ci** ; murs maçonnés si c'est en continuité d'un bourg ou d'un hameau, haies bocagères ou champêtres dans des contextes agricoles et ruraux, notamment sur les grandes parcelles. **Évitez l'introduction d'éléments sans rapport avec le site** qui se démarquent tant par les matériaux que par les formes. **Les matériaux nobles sont à privilégier** : pierre, métal, bois. Les teintes de la pierre locale sont à prendre en référence dans les enduits.
- Privilégiez **la simplicité et un juste usage de votre clôture**. Une clôture n'est pas nécessairement identique d'un bout à l'autre d'une parcelle et **s'adapte selon les espaces et son rôle plus ou moins occultant**, ou son rôle de premier plan, évitant les regards intrusifs.
- **Adoptez le point de vue du promeneur**, en mettant en valeur votre bien et en participant à l'amélioration de l'espace public, tout en limitant les velléités d'intrusion visuelles sur votre parcelle.



## Le mur plein,

d'une hauteur significative, clôt généralement une cour en contexte urbain. Il est monté en pierres de taille, en moellons enduits ou en parpaings enduits.

Ces murs peuvent également être utilisés en continuité de l'existant dans les hameaux et bourgs présentant ces formes, notamment pour structurer l'espace de la rue.



## Les palissades

en bois sont intéressantes pour constituer rapidement, et à un coût modéré, une clôture efficace face au vis-à-vis et à l'intrusion. Leur transparence est facilement modulable le long du linéaire et peut être renforcée en jouant avec l'ajout de végétaux comme des arbustes, fruitiers ou grimpantes.

## Le Portail

doit être en harmonie avec la clôture et la maison. Réalisé en bois, en fer forgé ou en aluminium, il est préférable de choisir un modèle simple, sans éléments compliqués, avec une couleur unie. Évitez les teintes claires, réfléchissantes, brillantes et les matériaux synthétiques.



## Incontournables...autorisations !

L'importance des clôtures dans le paysage urbain ou rural a conduit certaines communes à réglementer leur hauteur et leur aspect, ainsi qu'à les soumettre à autorisation.

### Autorisations d'urbanisme

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour savoir si le PLU ou le PLUi impose des règles pour les murs ou pour les clôtures (hauteur, aspect).

Dans ce cas, vous devrez déposer une Déclaration Préalable en mairie pour valider votre projet. Arrêté d'alignement :

Lors d'une demande de Permis de Construire pour une maison individuelle, la présentation de l'aménagement du terrain comprend la description de la clôture ou du mur de la propriété.

### Implantation

La clôture, sur le domaine public, est généralement implantée à l'alignement, en limite de propriété. Lorsque la clôture est implantée le long d'une voie publique, il est indispensable de demander un arrêté d'alignement à l'autorité compétente : mairie, conseil départemental, préfecture.

### Mur privatif, mur mitoyen

Un mur privatif est implanté en limite de propriété. Le voisin doit permettre à son propriétaire d'en assurer l'entretien. Un mur mitoyen est implanté sur la limite de deux terrains contigus. Il appartient aux deux propriétaires de ces terrains de partager les frais d'entretien et de réparation. Pour prévenir tout litige, un bornage amiable peut être utile.

*CRÉDITS : sauf mention contraire, toutes les photos et illustrations du présent document © CAUE37 (publication octobre 2020)*

## ADRESSES UTILES

### Votre mairie

Renseignez-vous sur le règlement d'urbanisme de votre commune.

### UDAP 37

Unités départementales de l'architecture et du patrimoine  
Si votre projet est situé dans le périmètre d'un édifice protégé, consultez les préconisations de l'UDAP 37 sur son site : [www.sdap-37.culture.gouv.fr](http://www.sdap-37.culture.gouv.fr)

### Aller plus loin

Consultez également la fiche du CAUE 37 sur les haies

### CAUE 37

Le CAUE 37 vous conseille pour votre projet. **Prenez rendez-vous !**

34 place de la Préfecture \_ 37000 TOURS  
02 47 31 13 40 \_ [caue37@caue37.fr](mailto:caue37@caue37.fr) \_ [www.caue37.fr](http://www.caue37.fr)

37  
Indre-et-Loire  
**caue**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement